

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 21 AVRIL 2022**

Délibération n°

2022042

Date de convocation : 15/04/2022

Date d'affichage : 15/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 21

Vote : 21
Pour : 20
Abstention : 1
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

064-216401000-20220421-D2022042-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 avril 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Céline FAYS, Emmanuelle DALLET, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU,

Absents excusés : Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°1 : Souscription d'un emprunt d'un montant de
430 000 € auprès du Crédit Mutuel en vue de financer
l'acquisition de la Maison MENTA**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER adjoint aux finances

Le 31 août 2021, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'acquisition par anticipation de la Maison MENTA auprès de l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque en vue d'y concrétiser un programme de logements sociaux et d'y créer un local commercial.

Afin de financer ce projet, le conseil municipal, réuni lors de la séance du 28 mars 2022, a validé le recours à un emprunt bancaire d'un montant de 430 000,00 euros.

Considérant la proposition de diverses banques, et après analyse, il apparaît que l'offre de la caisse régionale régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique est la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De souscrire un emprunt d'une durée de 15 ans auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique
- **Montant** : 430 000,00 € (quatre cent trente mille euros)
- **Echéances annuelles de** : 30 677,40 € (7 669,35 € par trimestre)
- **Taux Fixe** : 0,90 %
- **Frais de dossier** : 430,00 €

- Donne pouvoir à M. le Maire de BASSUSSARRY, de signer le contrat de prêt et de demander le déblocage des fonds.
- S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement de l'emprunt réalisé

Fait à Bassussarry, le 21 avril 2022.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

